



**Tranzaut nous ressemble,
nous rassemble**

Gazette communale de Tranzaut

n° 85 – Janvier 2024

- MAIRIE - 02 54 30 81 05 –

mairie.tranzaut@orange.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 9h30 à 12h00

Jeudi de 15h00 à 18h30

Vendredi & Samedi de 9h30 à 12h00

TOUTE L'ACTUALITE

« www.tranzaut.fr »

à retenir :

→ **27/01/2024 - Soirée du Comité Saint Vincent / Saint Blaise**

→ **05/02/2024 – Randonnée découverte « Chemin Faisant »**

→ **Animations du Comité des Fêtes :**

-**18/02/2024, Concours Belote,**

-**16/03/2024, Soirée Tartiflette**

→ **27/04/2024 – Randonnée pédestre du Comité des Jeunes**

Et pourquoi pas la commune de TRANZAULT élue parmi les lauréats 2024 des Villages d'avenir

Annoncé par le Gouvernement en juin dernier, Villages d'avenir est un programme qui s'adresse aux communes de moins de 3500 habitants. Piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du plan France ruralités, il vise à accompagner les plus petites communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les communes élues bénéficieront d'un appui à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois. Elles seront accompagnées pour tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou amenant une dynamique nouvelle dans la commune : projet de service nouveau et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, réaménagement de centre bourg ou d'une place de village, projet culturel ou touristique, nouvelle vision globale de sécurité routière au sein du village, développement d'un commerce ou point multi-services...



FELICITATIONS aux jeunes écoliers du Sivom des 5 vallées

Le concours « Mes écrits pour la fraternité »

Lors de l'année scolaire 2022/2023, les CM1 de Montipouret ont participé au concours « Mes écrits pour la fraternité » organisé par la ligue des droits de l'homme.

Le thème de cette édition était « [Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'Homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit](#) ».

Les enfants ont brillamment remporté le 1^{er} prix départemental ainsi que le 3^{ème} prix national. Une délégation d'enfants accompagnée de leur enseignant et de quelques parents se sont donc rendus à Paris le samedi 17 juin. Au programme, petite balade, pique-nique au pied de la Tour Eiffel et remise des prix. Une journée bien chargée est venue clore de la plus belle des manières ce beau projet.

Voici le texte des enfants → :

Tant que ...

- . Tant que le droit à la liberté ne sera pas respecté
Qu'il y aura encore des esclaves.
Qu'ils n'auront pas de vie privée
La Paix ne sera pas observée.
- . Tant que le droit à l'égalité ne sera pas respecté
Que tous les enfants n'iront pas à l'école.
Que les femmes auront moins de droits que les hommes.
La Paix ne sera pas observée.
- . Tant que le droit à la sécurité ne sera pas respecté
Qu'il y aura des guerres
Que des gens vivront dehors
La Paix ne sera pas observée.
- . Tant que le droit à la religion ne sera pas respecté
Que les personnes ne seront pas tolérantes
Que seront punis ceux qui n'ont pas la même religion
La Paix ne sera pas observée.
- . Tant que le droit à la propriété ne sera pas respecté
Que certains voleront sans aucun scrupule
Que d'autres continueront à détruire ce qui ne leur appartient pas.
La Paix ne sera pas observée.
- . Tant que le droit à la communication ne sera pas respecté
Que tout le monde ne pourra pas dire ce qu'il veut.
Que la Presse n'aura pas le droit de s'exprimer librement
La Paix ne sera pas observée.

Nos écoliers

Une année olympique et paralympique à l'École

Cette année scolaire 2023-2024 est l'occasion de célébrer les valeurs du sport portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage.

C'est aussi une opportunité pour favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.



Durant toute l'année, nos écoles sont appelées à faire vivre à leurs élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales.

Pour ce faire, dans le cadre d'un Projet « Notre École Faisons-la Ensemble », les élèves du RPI vont aborder différentes thématiques tout au long de l'année à travers les jeux olympiques.

Au programme sont prévus la création de maillots, la pratique d'activités plastiques, la découverte de différentes Activités Physiques et Sportives, l'organisation et la participation à des journées sportives ainsi que la rencontre avec des sportifs de haut niveau.

En plus, des activités que les élèves ont pu d'ores-et-déjà vivre au sein de leur classe, nous avons eu le plaisir de partager un moment sportif et convivial lors de l'Ekiden 36 qui a eu lieu le 12 novembre dernier. En effet, le RPI a inscrit 4 équipes adultes et certains élèves ont participé aux courses enfant organisées par l'USEP lors de cet événement.

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES (CIJ)

Le CIJ a repris depuis l'année passée, il comprend des CM2, 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Le nombre de collégiens est peut-être un peu trop juste. Par conséquent, nous faisons un appel à candidature pour rejoindre le groupe déjà constitué.

Les jeunes ont participé à l'élaboration de panneaux pour indiquer le lieu d'exposition des artisans pour la foire aux plants.

Certains projets sont en cours :

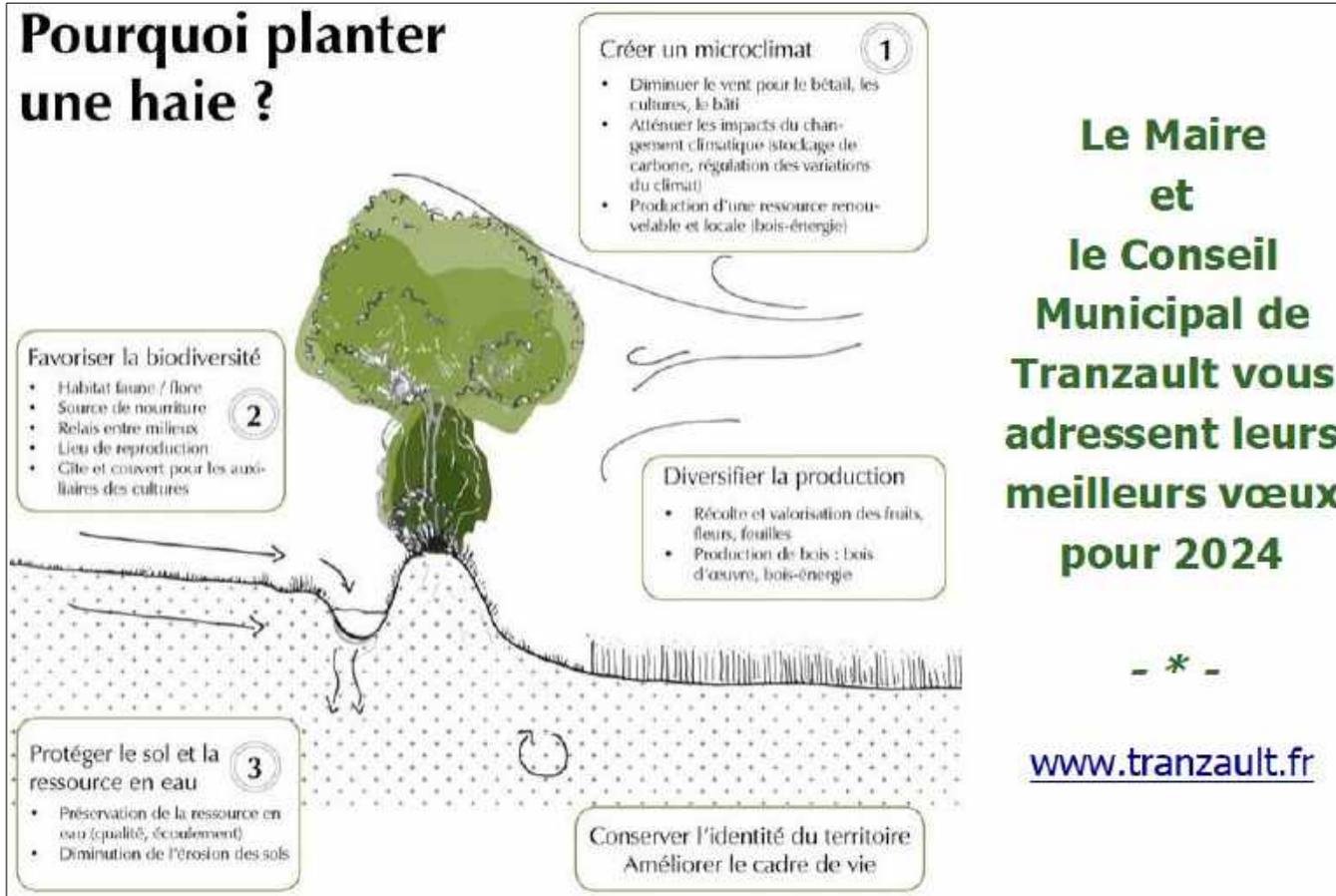
- Un Pump track (parcours bosselé) à Sarzay pour les passionnés de vélo (mais pas que ...),
- Un balisage de chemins qui permettrait de relier les communes des 5 vallées. Ce n'est qu'un projet car des autorisations et le travail de liaison entre les différentes mairies est encore en cours. Les jeunes s'attendent aux réunions et démarches afin que ce projet permette aussi aux écoles de se rejoindre.

D'autres projets restent en attente comme la réfection d'une mare ou la demande de matérialisation de passages piétons dans certaines communes.

Le travail est varié et les temps d'échanges peuvent faire naître de nouvelles idées.



Pourquoi planter une haie ?

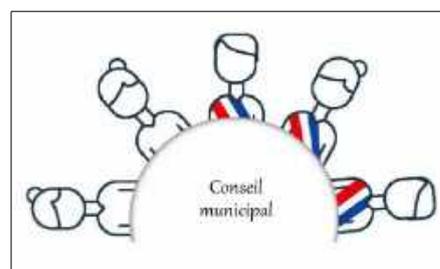


**Le Maire
et
le Conseil
Municipal de
Tranzault vous
adressent leurs
meilleurs vœux
pour 2024**

- * -

www.tranzault.fr

AU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 11 juillet 2023

→ **I. Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle** de la régularité des décisions du Maire, de la liste électorale et des recours éventuels administratifs préalables.

Membres Titulaires : Arlette LIMOUSIN - Membre suppléant : Françoise FERRANDON

→ **II. Ligne de Trésorerie**, le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, la réalisation d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour assurer le paiement des factures et versement des salaires.

→ **III. Logement sis 8b rue de l'Abbé Caillaud** = Estimation de la valeur locative d'un logement de type T1bis d'une surface de 29m² a été créé

le conseil municipal **FIXE** le loyer mensuel de ce futur logement à 280 € ; **DECIDE** de facturer mensuellement une provision de charge liée au chauffage avec une régularisation sur le loyer de janvier de N+1 ; **FIXE** les modalités de calculs de la façon suivante :

- 1 partie « entretien » à hauteur de 152,83 € annuel (5,24*29m²)

- 1 partie « consommation » à hauteur de 89,96 € annuel (66kWh * 29m²*0,047€/Kwh)

→ **IV. Acquisition de récupérateur d'eaux pluviales - Demande de subvention auprès du Département de l'Indre**

Dans le cadre du changement climatique, le Département de l'Indre a mis en place un Fonds départemental d'adaptation au changement climatique notamment pour l'acquisition de système de récupération des eaux pluviales issues des toitures des bâtiments communaux existants.

Ce projet peut être subventionné par un abondement spécifique au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2024 en complément du FAR « traditionnel ». L'aide peut être de 50 % au-delà de 12.000 € d'investissement.

→ **V. Fonds d'Action Rurale 2024 – Délibération de principe**

Les demandes de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) 2024 devant être déposées en version dématérialisée avant le 15 août 2023, Monsieur le Maire propose d'inscrire sur ce programme une extension bois/béton de l'atelier communal.

Points d'informations

→ Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)

Monsieur Le Maire a reçu le CAUE suite aux démarches du Club BVN concernant un projet d'extension du vestiaire avec un ajout au bâtiment existant. Il s'agit de 75m² à hauteur à ce jour de 2.000€/m² avec une proposition également d'un aménagement paysagé – plan disponible en mairie.

Monsieur le Maire a profité de cette rencontre pour évoquer différents projets d'aménagement avec par ordre de préférence:

- Le projet « Grande Maison » : 1) mairie, 2) tiers lieu 3) logement à l'étage,
- Réflexion sur l'aménagement de la Salle Des Fêtes,
- L'aménagement du Bourg.

Le CAUE proposera une réflexion d'ensemble notamment pour la création de WC et d'un système de traitement des eaux usées répondant aux différents usages. Il se déplacera le 28 juillet pour visiter les bâtiments.

Séance du 24 octobre 2023,

→ I. Espaces associatifs – Convention de mise à disposition

A la suite des travaux de réhabilitation des bâtiments situés 8B et 10 rue de l'Abbé Caillaud, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un projet de convention de mise à disposition de ces espaces aux associations ainsi qu'un règlement d'utilisation.

→ II. Révision des Tarifs communaux au titre de l'année 2024, le conseil municipal DECIDE de reconduire les tarifs 2023 pour l'année 2024.

→ III. Plan de financement – Travaux d'extension de l'atelier communal

Pour compléter les demandes de subvention, Monsieur le Maire présente les devis proposés par l'entreprise SAS CMD concernant l'extension ainsi que la réfection de la toiture de la partie existante pour un montant de 55 580,00 € HT. et propose le plan de financement suivant en recette :

- FAR = 10 000,00 € (18%) DETR 2024 = 20 232,00 € (40 %)
- Autofinancement communal 25 348,00 € (42%)

→ IV. Plan de financement – Acquisition pour 2024 de récupérateurs d'eaux pluviales

Pour compléter la demande de subvention déposée auprès du Département de l'Indre au titre du FAR « adaptation au changement climatique » 2024, l'entreprise PROLIANS MARTIN HEULIN a transmis un devis pour un montant de 12.057.90 € pour 3 Kits de 7.500 Litres.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces 3 kits de récupérateurs d'eaux pluviales et les installer au niveau de l'Église et de la salle des fêtes et propose le plan de financement suivant :

Dépense = 12 057,90 € HT

Recette = FAR « adaptation au changement climatique » 6 028,95 € (50%)

Autofinancement communal 6 028,95€ (50%)

→ V. Village d'Avenir – Candidature au dispositif

Dans le cadre de son action en faveur des communes rurales engagée depuis 2017 et après les programmes « action cœur de ville » et « petites villes de demain », le gouvernement poursuit sa politique d'accompagnement des collectivités avec la mise en œuvre d'un nouveau programme d'ingénierie à destination des communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ».

Ce programme a pour objectif, grâce au recrutement par l'État de deux chefs de projet compétents pour l'ensemble des villages d'avenir du département, d'offrir un accompagnement en ingénierie pour aider les Communes ou groupements de Communes sélectionnées à concevoir puis porter leurs projets.

Le préfet de l'Indre, par sa lettre-circulaire du mois de septembre 2023, propose aux Communes de moins de 3 500 habitants de faire acte de candidature pour bénéficier de ce programme qui sera opérationnel dès le début de l'année 2024.

En ce sens, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a déposé une candidature groupée avec les Communes de FOUGEROLLES, MERS-SUR-INDRE et MONTIPOURET concernant la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments dit « Grand Maison » qui pourrait regrouper, la création d'un logement et d'un lieu de convivialité (*tiers lieu, commerce rural, ...*) en répondant à la sobriété énergétique et l'adaptation aux effets du changement climatique. L'étude de faisabilité pourra être commandée en 2024 avec un calendrier de travaux programmé sur 2024-2025.

Points d'informations

→ **Cantine** : Merci aux élus et bénévoles pour les travaux de nettoyage et de peinture de la cantine effectués au mois d'août

→ **Chemins** : Broyage, élagage et sablage en cours malgré les pannes diverses du matériel et la disponibilité partielle de l'agent du SIVU.

Un groupe de travail avec les agriculteurs, les agents communaux, des élus et des personnes de sensibilités différentes sera mis en place en décembre 2023 pour la gestion et l'entretien des chemins en fonction des priorités, des pratiques et de la préservation de la biodiversité.

→ **LOI AER (Accélération des Énergies Renouvelables)** : La loi d'accélération des Énergies renouvelables entrée en vigueur le 10 mars 2023 doit permettre de développer ou de poursuivre le développement ENR (énergies renouvelables) sur le département en accord avec les objectifs nationaux et régionaux (SRADDET) dont l'objectif est de couvrir à 100% la consommation énergétique par des ENR en 2050.

Ainsi la Commune doit, après concertation du public, par délibération et avant le 30 novembre 2023, identifier des zones de développement ou d'exclusion des différentes énergies ; éolien/ photovoltaïque au sol sur terres incultes/photovoltaïque sur toitures et ou parking/agrioltaïsme /méthanisation...

Cette délibération sera ensuite transmise à la CDC qui doit débattre en Conseil communautaire de l'ensemble des projets avant le 15 décembre 2023.

→ **SIVOM des écoles 5 vallées (Mers, Montipouret, Lys st Georges, Sarzay, Tranzault)** : suite du décès de Mme Jeanine SAULLE un nouveau bureau est en place :

- Président : Philippe VIAUD

- Vices-présidents : Emilie BARON / Jérémie SOULAT/ 3ème poste à pourvoir

→ **Conseil Intercommunal des Jeunes** : Les jeunes envisagent de créer un parcours VTT qui relierait les 5 communes du SIVOM. Ce circuit devra être sécurisé pour permettre à chacun de se retrouver sans craindre la circulation des voitures et sera utilisé pour illustrer les JO 2024. Une réunion préparatoire se déroulera le 14 novembre, Guy BRULON président du club VTTTranzault est cordialement invité.

→ **Plan Local d'Urbanisme – Modification Simplifiée n°2**

Modification des zones de recul en zone NH approuvée en CDC après mise à disposition du public.

→ **CAUE** : Après la visite technique de l'architecte en juillet 2023 nous sommes dans l'attente d'une proposition de projet de restauration de la « grand- maison ».

→ **Fonds vert** : Inscription du projet de rénovation de l'éclairage public (*ensemble des lampadaires actuels remplacés par un éclairage LED*) pour un montant total prévisionnel de 22.326,00 € HT (*devis entreprise SEGEC*) avec demande de subvention à hauteur de 80% auprès du fonds vert.

→ **PLUI** : Le travail de règlement et de zonage se poursuit et concernant les possibles changements de destination des bâtiments agricoles. Un pastillage devra être effectué par le biais de la mise à jour d'un tableau de relevés du patrimoine bâti. Une information sera (de nouveau) diffusée auprès des habitants.

Séance du 28 novembre 2023

→ I. AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À RÉALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT qui autorise une collectivité à liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement (dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente), ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette , ainsi que pour la section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, n de l'article nommé ci-dessus.

→ II. ESPACES ASSOCIATIFS – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Lors de la session précédente le Conseil municipal, par délibération N°27_24/10/2023, a accepté de mettre à disposition des associations de la Commune les espaces créés dans les bâtiments communaux récemment réhabilités situés au 8B et 10 rue de l'Abbé Caillaud. Le conseil municipal **APPROUVE** le projet de convention tenant compte des modifications des articles 7 remplacer « avant le 1^{er} mai » par « tous les ans », et supprimer le paragraphe « En vertu [...] propositions tarifaires. » ; et l'article 13 modifier la durée de trois à un an.

→ III. DELIBERATION DE PRINCIPE sur le VERSEMENT D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE À CERTAINS AGENTS PUBLICS

VU le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, le conseil municipal DECIDE SUR LE PRINCIPE d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et FIXE le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat	Montant de la prime versée par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €

le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

→ IV. COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VAL de BOUZANNE Modification des Statuts Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre 2023 décidant de modifier les statuts de la CDC du VAL de BOUZANNE en retirant la compétence « Politique du logement et du cadre de vie – assistance, conseil et suivi dans le cadre des opérations d'actions collectives en faveur de l'habitat : OPAH, PLH ».

→ V. TRANSFERT DE LA POLICE DE PUBLICITÉ

Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité sont partagées entre le préfet de département et le maire : elles relèvent du préfet sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune (article L.581-14-2 du code de l'environnement). Le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de ne pas s'opposer au transfert du pouvoir de police administrative spéciale de l'affichage publicitaire au Président de la CDC Val de Bouzanne au 1^{er} janvier 2024.

→ VI. LOI AER – ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES AINSI QUE LEURS OUVRAGES CONNEXES

Concernant cette délibération et pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, Mesdames LIMOUSIN Arlette, PLANTUREUX Eloïse et Monsieur DESMET Eric se retirent du débat et du vote.

Par conséquent le quorum n'étant pas atteint, le Conseil ne peut délibérer valablement. Aussi, conformément à l'article L. 2121-17 CGCT la question est renvoyée à la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 12 décembre 2023 à 19h00.

Pour cette question, s'agissant d'une deuxième convocation, l'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

→ Points d'informations :

En date du 31 octobre 2023, Monsieur le Maire a décidé de louer à compter du 1^{er} novembre 2023, le logement sis 4b rue de l'Abbé Caillaud à TRANZAULT à Monsieur GOULLIEUX Jean-Michel.

En date du 28 novembre 2023, Monsieur le Maire a décidé de louer à compter du 1^{er} décembre 2023, le logement sis 8b rue de l'Abbé Caillaud à TRANZAULT à Monsieur LEFAIX Alain.

Séance du 12 décembre 2023

→ I. LOI AER – Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes

Faute de quorum, lors de la séance du Conseil municipal organisée le 28 novembre 2023, le Maire rappelle que l'Assemblée n'a pas pu délibérer valablement sur cette question. Aussi, la question est à nouveau posée aujourd'hui.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriale, s'agissant d'une seconde convocation, le Conseil municipal peut cette fois délibérer quel que soit le nombre de conseillers présents.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (*photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, biomasse, etc...*).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Pour la concertation du public, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable à la mairie et sur le site internet « tranzault.fr » du 14 novembre au 28 novembre 2023 et les administrés ont été invités à communiquer leurs observations.

Ainsi, le Maire informe l'Assemblée que les décisions prises seront transmises au Conseil communautaire de la CDC Val de Bouzanne qui proposera à son tour une cartographie des dites zones à l'échelle intercommunale pour permettre ensuite au préfet d'élaborer une cartographie à l'échelle du département qui sera soumise à validation du préfet de région.

Monsieur le Maire rappelle les différentes installations d'énergies renouvelables concernées par cette délibération, et fait part des observations/doléances communiquées par les habitants ainsi que les recommandations de la Chambre d'agriculture reçues par courrier le 23 novembre dernier.

Le Conseil municipal :

* **EST FAVORABLE** au déploiement sur l'ensemble du territoire de la commune, **du photovoltaïque au sol** suivant les recommandations de la Chambre d'Agriculture de l'Indre à savoir :

- pour le photovoltaïque au sol sans lien avec la vocation agricole, sur les délaissés, les terres incultes et les friches, dès lors qu'ils répondent à la réglementation en vigueur et n'appellent pas de contre-indication environnementale et uniquement sur des terres à potentiel agronomique faible,

- pour le photovoltaïque au sol en lien avec les projets agrivoltaïques sous réserve que :

° la production agricole reste l'activité principale de la parcelle,

° les projets soient à l'initiative d'exploitants agricoles et que les installations photovoltaïques répondent à un besoin agricole tel que défini dans le cadre de la loi APER,

° il soit démontré la viabilité et la durabilité des projets agricoles, y compris au regard de la transmissibilité des surfaces et de l'évolution des systèmes d'exploitations,

et que ces projets soient des projets de territoire, concertés, partagés par tous les acteurs locaux concernés (exploitants, propriétaires, collectivités, citoyens, ...).

* **N'EST PAS FAVORABLE** au déploiement sur l'ensemble du territoire de la commune, **d'éolien terrestre** considérant

- qu'un projet datant des années 2000 avait reçu un avis défavorable des services de l'État sur sa faisabilité,

- qu'actuellement des zones potentielles de développement sont en réflexion dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal à l'échelle de la communauté de communes Val de Bouzanne.

* **N'EST PAS FAVORABLE** au déploiement, sur l'ensemble du territoire de la commune, de projet **biomasse type biogaz** considérant que son territoire n'est pas adapté pour développer ce type d'énergie et que l'échelle de réflexion doit être intercommunale.

* **EST FAVORABLE** au déploiement, sur l'ensemble du territoire de la commune, **de la géothermie** considérant l'existence d'installations particulières sur la commune.

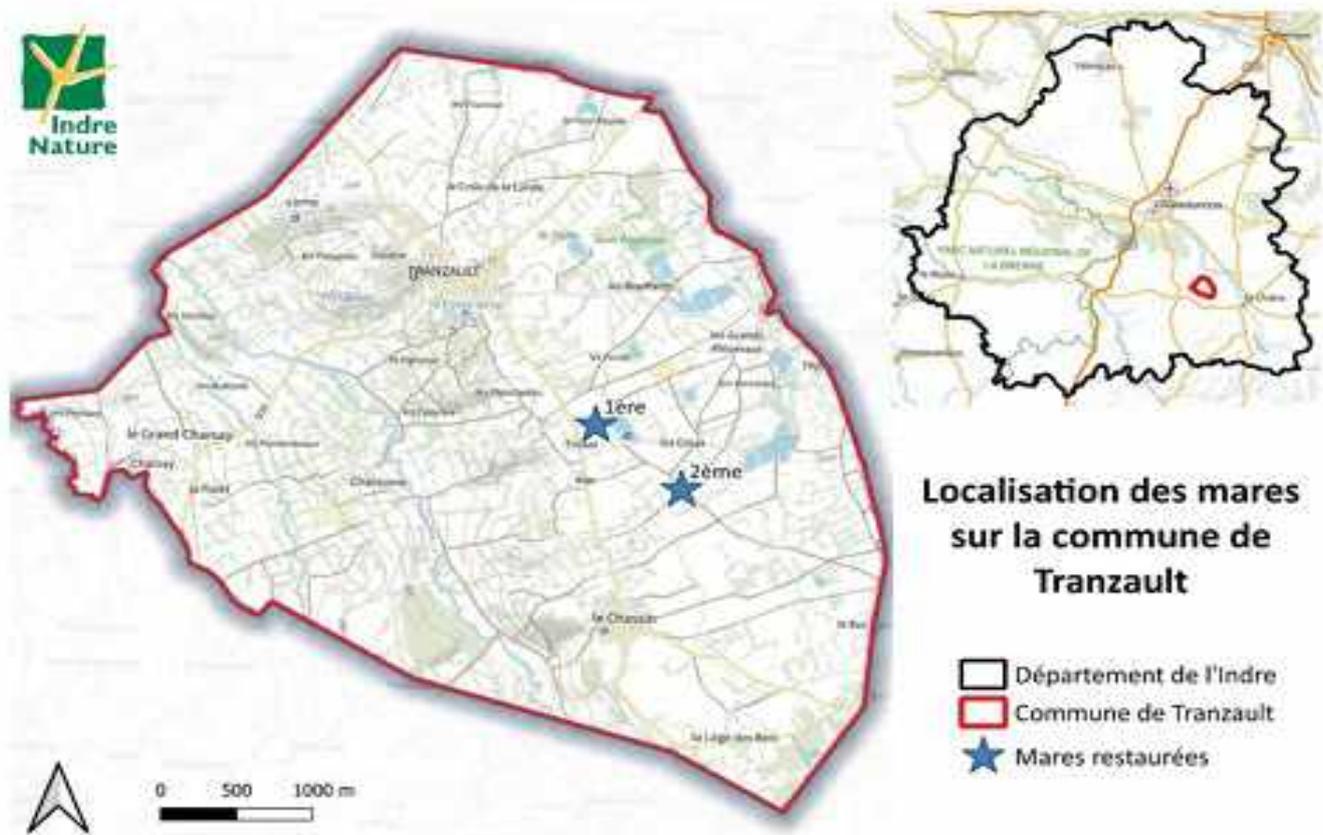
* **EST FAVORABLE** au déploiement, sur l'ensemble du territoire de la commune, de projet **biomasse type bois énergie** considérant l'installation de la chaufferie communale avec réseau de chaleur collectif, mais sous réserve d'une gestion durable de la haie et du bocage.

* **EST FAVORABLE** au déploiement, sur l'ensemble du territoire de la commune **du photovoltaïque en toiture sur tous types de constructions.**

La cartographie à prendre en compte dans le cadre des ZAEnR est celle de l'ensemble du territoire de la commune de TRANZAULT pour l'ensemble des énergies pré-citées.

[Tous les compte-rendus détaillés du conseil municipal sur «www.tranzault.fr»](http://www.tranzault.fr)

Ce ne sont finalement pas une, mais deux mares qui ont été restaurées à Tranzault !



Localisation des mares sur la commune de Tranzault

- Département de l'Indre
- Commune de Tranzault
- ★ Mares restaurées

Deux mares ont été restaurées sur la commune de Tranzault, grâce à la commune et à un financement de la DREAL. La 1ère mare a bénéficié d'un chantier mécanique et d'un chantier participatif, afin d'extraire les typhas, de curer une partie et de créer une pente douce en reprofilant la mare trop rectangulaire. La 2nde mare a été réouverte grâce à un chantier participatif pour arracher une partie des typhas et des joncs, ainsi que de recreuser un peu pour retirer les racines, la vase et gagner en profondeur. Un entretien régulier est prévu afin de maintenir le potentiel d'accueil de ces deux mares pour la biodiversité.

**_*_

Inventaires :

Les deux mares ont été prospectées afin d'inventorier les espèces présentes avant les chantiers. Sur la 1ère mare, une seule espèce d'Amphibiens a été contacté, il s'agit de la Grenouille verte (*Pelophylax esculentus*). Des Rainettes vertes (*Hyla arborea*) ont été entendues à proximité, c'est donc une espèce qui pourrait revenir sur la mare après restauration. Cinq espèces de Libellules ont été inventoriées sur le site :

- Leste vert (*Chalcolestes viridis*)
- Aeshne affine (*Aeshna affinis*)
- Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*)
- Leste sauvage (*Lestes barbarus*)
- Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*)

Sur la 2nde mare, deux espèces d'Amphibiens sont présents. A nouveau la Grenouille verte (*Pelophylax esculentus*), mais aussi le Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce protégée qui nécessite des mares de bonne qualité. La restauration de la mare se révèle donc importante pour conserver cette espèce sensible et à fort enjeux. Aucune espèce de Libellule n'a été notée. Lors de la restauration de cette mare, deux espèces particulièrement discrètes et intéressantes ont été découvertes grâce à leurs nids :

- Le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*)
- Le Rat des moissons (*Micromys minutus*)

Travaux :

Les travaux sur la 1ère mare se sont réalisés en deux temps. Une première étape par intervention mécanique, le jeudi 28 septembre, grâce à des agents communaux et une tractopelle, qui a permis 3 actions :

- Évacuation d'une partie des typhas envahissant et refermant la mare
- Curage d'une partie du fond de la mare pour l'extraction de la vase et des racines
- Reprofilage de la mare, trop rectangulaire, en forme de L avec création d'une seconde pente douce

S'ajoute à ces travaux mécaniques un chantier participatif d'arrachage de typhas, le samedi 7 octobre, avec la présence d'habitants de Tranzault et d'adhérents d'Indre Nature. Ce chantier bénévole ayant été particulièrement efficace, une seconde mare a été restaurée à proximité, également pour arracher les typhas et les joncs envahissants, et recréer un peu le fond pour extraire les racines, la vase et gagner un peu de profondeur. La mairie a offert le café et l'apéritif à tous les bénévoles, et une journaliste de la Nouvelle République (10 octobre 2023) a rédigé un article sur cette action.



Photo 11 : Lors du 1^{er} passage des inventaires, en mars 2023



Photo 12 : Avant les travaux, en octobre 2023



Photo 13 : Pendant le chantier participatif, en octobre 2023



Photo 14 : Pendant le chantier participatif, en octobre 2023



Photo 15 : Après la restauration, en octobre 2023



Photo 16 : Après la restauration, en octobre 2023

Le Pays de la Châtre en Berry communique : où en est-on sur le projet de Parc Naturel Régional (PNR) Sud Berry ?

Le cheminement de création se poursuit. En effet, il faut en moyenne 10 ans pour créer un PNR. Le projet est aujourd'hui à l'étape d'étude d'opportunité renforcée.

L'idée de création d'un PNR a germé en 2016 après le constat par les élus du Berry St-Amandois (Cher) que ce territoire recèle des richesses patrimoniales de grande qualité mais trop souvent méconnues, peu mises en valeur et fragiles à l'image du bocage, paysage typique du sud Berry. Un cadre de vie et des valeurs authentiques qui pourraient disparaître par banalisation.



Ils constataient également que l'élaboration de stratégies et de plans d'actions pouvaient rester lettre morte faute de moyens suffisants pour les animer ou les mettre en œuvre. Alors comment protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel ? Comment disposer de financements, d'outils et de moyens humains pour engager des projets pour l'avenir ?

L'outil Parc Naturel Régional est apparu comme une réponse pertinente pour répondre à ces questions mais aussi développer un aménagement du territoire et une économie locale qui prendraient appui sur ses ressources intrinsèques (productions agricoles et artisanales typiques, patrimoine immatériel, culturel et vivant berrichon). De plus, le label parc régional est reconnu nationalement et internationalement pour sa qualité et son exigence et pourrait être un moyen de mieux se faire connaître en vue d'attirer nouveaux habitants, touristes et porteurs de projets.



La logique patrimoniale a conduit à étendre l'idée du projet au Pays de la Châtre en Berry dans l'Indre avec lequel de nombreux points communs existent. En effet, ce label attribué par l'Etat s'adresse à des zones rurales habitées mais fragiles à forte valeur patrimoniale et dont les collectivités locales avec l'aide de la Région s'organisent pour porter un projet de développement durable consigné dans une charte.

Un PNR a 5 missions fondamentales qu'il décline en fonction de ses enjeux locaux :

- Préserver, gérer les paysages et les patrimoines naturels et culturels
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics
- Conduire des expérimentations et contribuer à des programmes de recherche

Ses moyens d'actions sont ceux de l'incitation, la médiation, l'animation territoriale, la sensibilisation et l'éducation des publics. Il relève du droit commun et n'a pas de moyens de coercition. Il n'a pas de pouvoirs réglementaires.

En 2019, la Région Centre-Val de Loire compétente pour engager la démarche de création a mené une étude d'opportunité. L'élaboration du projet est un long processus de construction et de concertation qui doit passer par plusieurs étapes avant d'espérer obtenir le précieux label. Il faut ainsi déterminer le périmètre d'étude, les axes de travail et les modalités pratiques (organisation et financement) pour la mise en œuvre de la charte.

En 2020, la 1ère étape officielle fut la remise au Préfet de Région du dossier d'opportunité puis l'organisation de la visite de rapporteurs nationaux sur un territoire de 133 communes allant de la vallée de la Creuse au sud-ouest jusqu'au Dunois au nord-Est. Si dans sa réponse en janvier 2021, le Préfet reconnaît la qualité des patrimoines du Sud Berry, toutefois le périmètre a été jugé trop important et pas assez cohérent sur le plan des paysages. Depuis début 2022, la Région et les 2 pays retravaillent la copie pour un dossier d'opportunité révisé et concentré sur les secteurs les plus remarquables.

Un second périmètre d'étude à 102 communes centré sur le Boischaud et la Marche a donc été retravaillé. Il faut maintenant démontrer l'implication des collectivités à porter la démarche. Puis avec les acteurs du territoire définir les grands enjeux et orientations du futur projet commun.

Aussi afin de mieux appréhender les différentes missions d'un parc régional, une délégation d'une trentaine d'élus a ainsi découvert le fonctionnement et les actions du parc régional de Millevaches en Limousin le 11 octobre 2023.

Une structure de préfiguration pour suivre le projet devra être également créée si l'Etat donne un avis favorable sur cette nouvelle mouture. Alors s'engagera le processus d'élaboration et d'écriture de la charte du parc : la feuille de route de l'action à 15 ans qui précise les mesures et les actions à mener dans le cadre des compétences dévolues à chacun.



Le processus prévoit encore de nombreuses étapes et consultations avant le classement avec notamment une enquête publique puis la décision d'adhésion au projet de chacune des communes, communautés de communes au projet.



8 territoires français sont aujourd'hui labellisés parc naturel régional, une douzaine sont en projet. Chacun propose des actions différentes car ils s'appuient sur les besoins spécifiques de leur territoire mais toujours en visant un développement durable fondé sur leurs patrimoines et ressources.

Retrouvez plus d'informations sur les sites web des Pays de la Châtre en Berry (rubrique : *Le pays en actions*) et Berry St-Amandois (rubriques : *Stratégie/études et projets*)

* * * * *

Retour sur le questionnaire de la communauté de communes sur le tri des biodéchets / 2024:

fiche	Nbre pers / foyer					Maison Individuelle		Appartement Collectif		Jardin		Avez vous solution compostage				Que faites vous des restes alimentaires			Si vous ne triez pas les déchets, raisons				Quel volume en litre, Déchets alimentaires jeté à la poubelle / semaine					souhait. Installation composteur collectif en autogestion dans votre commune			souhaiteriez vous une solution compostage individuel en campagne et apport volontaire abris bacs dans les bourgs				
	1	2	3	4	5 et +	oui	non	oui	non	oui	non	par odc	acquis en magasin	fabriq perso	tas jardin	o.m	compost	basse cour	Manque de place	trop contraignant	coût	autre	0à5	6à10	11à15	16à20	20et +	oui	non	ne sait pas	oui	non	ne sait pas		
SYNTHESE CDC - résidences principales - 2989 - nbre fiche - 618 - Soit - 21 %																																			
total	203	315	47	36	15	607	7	538	50	41	60	92	264	173	235	352	227	26	32	6	48	412	79	24	10	3	83	30	77	28	257	236	111	226	181
		59 %				98 %		87 %	8 %	7 %	15 %		28 %	57 %			4 %	1 %		48 %	67 %	4 %			0 %	5 %	5 %		38 %	37 %					
	33 %		8 %			1 %		8 %		10 %	46 %		38 %	37 %			5 %	8 %		8 %	13 %			2 %		13 %	12 %		42 %	18 %				29 %	

LE DIAGNOSTIC

618 FOYERS ont répondu sur le territoire de la CDC + la commune de Bouesse - soit 21 % des 2989 résidences principales

Dont 33 % des foyers 1 personne
Dont 59 % des foyers 2 et 3 personnes

- ♦ 98 % des foyers sont en maison individuelle dont 87 % des foyers ont un jardin
- ♦ 72 % des foyers ont une solution de compostage (Et 94 % des foyers mettent les restes alimentaires au compost ou à la basse cour)
- ♦ 38 % des foyers mettent leurs restes alimentaires au ramassage OM (soit totalement ou partiellement avec une solution compostage)
- ♦ Quel volume en litre, de déchets alimentaires, jeté à la poubelle / semaine : 67 % de 0 à 5 litres - 13 % de 6 à 10 litres

→ souhaitez vous l'installation d'1 composteur collectif en autogestion dans votre commune : 13 % de OUI 42 % de NON 37 % NE SAIT PAS

→ souhaitez vous solution compostage individuel en campagne Et apport volontaire abris bacs en centre-bourg 18 % de OUI 37 % de NON 29 % NE SAIT PAS

→ Dans l'attente des décisions qui seront prises par la CdC, il est intéressant de constater que plus de 90% des foyers sont en maison individuelle disposant d'un jardin, donc une solution de compostage...

Connaissez vous notre médiathèque intercommunales des 5 Vallées ?

POUR LES HABITANTS DES 5 COMMUNES : Mers/Indres, Montipouret, Lys St Georges, Sarzay et TRANZAULT

Située dans les locaux de la Mairie de Montipouret, la médiathèque des 5 Vallées propose **divers documents** :



- 1 869 documents adultes : Romans de fiction, de policiers, de science-fictions, de documentaires en tout genre, en bande dessinée, de films en DVD, de CD musicaux.

- 2 435 documents jeunes : Roman de fiction, albums, bande dessinée, film en DVD, CD musicaux et contes, poésie, conte et théâtre, et des documentaires.

Elle vous offre aussi un **service numérique** grâce au partenariat de la Bibliothèque de l'Indre :

- **Service d'autoformation** avec la plateforme Skilléos : Code de la Route ; Langues ; Bureautique & Productivité ; Multimédia ; Loisirs Créatifs ; Maison ; Photo & Vidéo ; Gastronomie ; Beaux Arts ; Musique ; Développement personnel ; Sports ; Technologie & Programmation ; Business.

- **Service vidéothèque** avec ArteVOD . Accédez à plus de 6 000 vidéos depuis votre ordinateur, tablette ou mobile ! Le catalogue est constitué des programmes d'Arte (documentaires, spectacles, émissions phares, cinéma...) et de la collection d'Universciné (films français et étrangers).

- **Service Presse** avec ToutApprendre Retrouvez le meilleur de la presse française et internationale. + de 1500 journaux / magazines | 12 thématiques | 293 titres. Catalogue varié qui s'enrichit continuellement ! avec Le Point, Santé magazine, Marie Claire maison, Le petit Quotidien, Les Inrockuptibles, Historia, Foot magazine..

- **Prêt de livre numérique** : + 7000 livres à emprunter en 1 clic avec l'application Baobab. Pour accéder à ces ressources en ligne, il suffit de s'inscrire sur Bibilo36 ET être inscrit à la médiathèque des 5 Vallées.

Mais la médiathèque des 5 Vallées c'est aussi **des animations** pour le public. En 2024, le thème général sera « l'Afrique » :

- le 19 et 20 janvier : Nuit de la Lecture. (soirée jeux et lecture de contes)

- Du 02 février au 4 mars : Intervention d'une association humanitaire qui œuvre au Burkina Faso. Une bénévole exposera des objets, des photos et fera une présentation orale de son organisation.

- Du 15 mars au 22 mars : Exposition avec des tablettes sur « les jeux olympiques) prêtée par la BDI.

- Du 22 mai au 26 juin : exposition de photos prises lors d'un road-trip en moto par Nicolas Marchais. (Algérie, Tunisie, Mauritanie, Sénégal..)

- Du 20 septembre au 09 novembre : Exposition de panneaux sur l'Afrique Noire prêtée par la BDI.

- Du 20 septembre au 14 octobre : Casque de Réalité Virtuelle prêtée par la BDI.

Jours et Horaires d'ouverture

Hors vacances scolaires

Lundi 9h30-11h30

Mercredi 9h30-11h30 et 16h-18h

Vendredi 17h45- 19h30

Samedi 10h-12h

Pendant les vacances scolaires

Lundi 9h30-11h30

Mercredi 16h-18h

Vendredi 16h30-18h30



Le coin des associations

LES CHAPUZEUX DE TRANZAULT

Association créée le 15 mai 2023, cette dernière reprend la suite de l'atelier de vannerie qui était proposé par familles rurales « Mers/Montipouret » depuis de nombreuses années.

Elle a pour objectif de tisser des brins d'osier mais avant tout tisser du lien social et transmettre des savoirs -faire ruraux.

Le vendredi 3 novembre les 50 membres se sont retrouvés pour une nouvelle saison jusqu'en mars 2024.



La vannerie occupe le temps, les mains et l'esprit.

Les passionnés et les novices partagent leurs connaissances et des moments de convivialité.

Après une réunion animée par Jeanne notre présidente tous les vanniers se sont mis au travail.

Ils y ont mis du cœur à l'ouvrage grâce à la passion et l'enthousiasme des animateurs bénévoles.

Les novices ont appris la conjugaison d'un nouveau verbe je chapuze, il chapuze, nous chapuzons !

**Venez nous rencontrer lors de notre journée portes ouvertes
le Vendredi 23 février 2024, sans interruption de 9h30 à 16h.**

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _

LA MAILLOCHE BERRICHONNE



La vie de la Mailloche Début septembre l'heure a sonné pour la reprise des maillets le lundi soir et tous les premiers samedis du mois pour une journée continue. Heureux de se retrouver chacun avec plein de grands projets de créations pour l'année. L'événement fut l'ouverture lors des journées du patrimoine de l'atelier avec une petite exposition de différentes œuvres et démonstration du travail.

Un beau succès donnant à certains visiteurs l'envie de venir découvrir la sculpture et reconnaître les différentes essences de bois, c'est toujours un plaisir pour les Maillochons d'accueillir des visiteurs.

Les vingt ans de la création de la Mailloche approche, Janvier 2025 et nous les fêterons grandement.

En attendant pour cette année nouvelle qui approche, nous souhaitons à tous qu'elle soit la meilleure possible. Bon Noël et Bonne Année

Les Maillochons



Le VTTTRANZAULT a tenu son assemblée générale le vendredi 17 Novembre 2023 à la salle des fêtes de Tranzault.

Malgré la perte de quelques licenciés surtout du côté des jeunes de l'école de vélo qui pour certains se sont dirigés vers d'autres activités, le bilan de la saison 2023 à été encore riche en évènements.



Les organisations réalisées cette année ont toutes connues de belles participations sur route /vtt et gravel en compétition et randonnées, et seront reconduites en 2024.

Côté participations et résultats, le maillot du club a été bien représenté tout au long de la saison avec de belles performances et des participations à des épreuves en France, mais également en Espagne, Italie et Belgique.

Pour 2024, les 54 licenciés sont tous motivés pour continuer dans cette dynamique et contribuer ainsi à la bonne marche du club. De plus en plus d'épreuves de longues distances sont au programme de plusieurs licenciés et pour certains continuer à réaliser les bonnes performances en compétitions.

Un stage de cohésion ouvert à tous les licenciés, se tiendra les 10 et 11 février 2024 sur la base de plein air du lac d'Eguzon.

Le club remercie la municipalité de TRANZAULT, le Département ainsi que tous ses partenaires pour les aides apportées tant financières que matérielles.

Les licenciés et moi-même souhaitons à tous une très belle année 2024.

Le président
GUY BRULON

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _

LA GAULE DU LYS

Depuis ces dernières années le bilan de l'AAPPMA « LA GAULE DU LYS » est affecté par la sécheresse des rivières de son territoire. Cependant nous avons pu constater que certaines espèces sont toujours présentes comme les vairons, loches, franches, chevaines, goujons, spiraling et chabots.



Le traditionnel concours de pêche destiné aux enfants n'a pas pu se faire compte tenu des herbes qui encombraient la presque totalité de l'étang communal situé à FONDEVILLE.

Pour la joie des pêcheurs, lors de l'ouverture, plusieurs lâchers de truites arc-en-ciel ont eu lieu principalement dans le GOURDON en 1^{ère} catégorie avec la Fédération de Pêche de l'Indre mais aussi grâce à l'aide financière des municipalités de LYS-ST-GEORGES et TRANZAULT.

Pour mémoire « LA GAULE DU LYS » gère 73 kilomètres de rivières sur LA BOUZANNE, LE GOURDON, L'AUBORD, L'AUZON, le CREUZANCAIS.

RAPPEL :

La vente de carte de pêche se fait par internet soit :

- Directement sur le site internet : www.cartedepeche.fr en [cochant l'AAPPMA de « LA GAULE DU LYS »](#)
- Mairies de TRANZAULT et LYS-SAINT-GEORGES
- Restaurant BRUNEAU à SARZAY
- Siège de LA FEDERATION DE PECHE
- Pour plus d'infos, contact : www.lagauledulys@gmail.com

Les Membres du Bureau de l'Association vous souhaite une heureuse année 2024.



C'est avec un bureau partiellement renouvelé que l'Association des Parents d'Élèves du RPI des 5 vallées repart pour cette nouvelle année scolaire qui s'annonce riche en manifestations.

L'assemblée générale s'est déroulée le 10 octobre 2023 à Mers-sur-Indre, en présence d'une quinzaine de personnes et a été l'occasion de présenter l'association, le bilan financier et moral pour l'année 2022-2023.

Ainsi, au 30 septembre 2023, grâce aux actions menées et à la mobilisation des parents, l'APE affiche un solde positif de 1992,51 € et a décidé de remettre à la coopérative scolaire un chèque de 500 € qui pourra être utilisé cette année par les instituteurs pour l'achat de livres, de fournitures, ou pour organiser une activité, une sortie avec un coût moindre à la charge des parents. 800 € ont également pu être versés en 2022-2023 pour le séjour des CP-CM1- CM2 à l'île d'Oléron.



À nouveau, pour cette rentrée, l'APE se mobilise : Tranzault a tremblé de peur à Halloween avec un défilé de fantômes et sorcières dans le bourg du village et chemin du coutin.

Nous étions présents à Montipouret pour le Sabot de Noël avec la vente de décorations réalisées en classe par les enfants.

L'année 2023 s'est close par trois week-ends de présence chez Joué Club, pour emballer les achats de Noël afin de collecter des fonds pour le futur voyage scolaire.

2024 est là avec de nouvelles dates, alors à vos agendas !

3 mars 2024 - Chasse aux œufs à Sarzay

7 avril 2024 - Carnaval à Montipouret

Juin 2024 - kermesse au moulin d'Angibault

Nous comptons encore sur vous pour cette année. Que ce soit pour une heure ou une demi-journée, pour nous aider à la buvette, pour l'installation des stands, toutes les mains sont les bienvenues !

Et toujours un grand merci à toutes les communes du RPI (Mers-sur-Indre, Tranzault, Lys-St-George, Sarzay et Montipouret) qui mettent gracieusement à notre disposition salles et matériels, à tous les commerçants qui nous aident et qui contribuent à la réussite de nos actions.

Le nouveau bureau

Présidente : Tatiana Passos
Trésorière : Laura Bonnaud
Secrétaire : Morgane Le Texier

Présidente adjointe : Flavie Ponçot
Trésorière adjointe : Laëtitia Vasseur
Secrétaire adjointe : Peggy Pulvérin

@ aperpi5vallees@hotmail.com



Ape Rpi des 5 Vallées

Comité Saint Vincent / Saint Blaise de TRANZAULT
Samedi 27 janvier 2024

Cotisation pain bénis 4 €

Messe à 18 h 00

Suivie de la procession au son des vielieux

Vin d'honneur offert par le comité et distribution des pains bénis

Repas dansant à partir de 20h45

DINER SUR RESERVATION



25 € par personne

10 € pour les enfants de moins de 10 ans

1 Pain bénis offert par foyer

Kir pétillant

Duo de galantine de volaille et terrine forestière

Bourguignon de joues de bœuf

& ses légumes

Duo de fromages et salade

Tarte feuilletée aux poires et amandes

Café

Boissons non comprises



Inscription au repas et commandes de pains bénis

Avant le 20 janvier 2024

Contactez Catherine 06 79 40 34 49 ou Jennifer 06.82.62.18.31

AMÉLIORATION DE L'HABITAT OPAH DU PAYS DE LA CHÂTRE- EN-BERRY

NOUVEAU

**Aides en faveur des
propriétaires
occupants et bailleurs**

- Rénovation énergétique
- Habitat indigne
- Adaptation à l'autonomie

PERMANENCES A NEUVY (LA GRANGE)

(Place Henri de Latouche, à
côté de l'Étal Paysan)

Les premiers
vendredis matins du
mois à partir de
janvier

